

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ABONNEMENTS.

Un mois... 4 fr. Trois mois... 11 » Par la poste... 15 » Un N°... 20 » Les abonnements commencent à toutes les époques.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER. — DÉPARTS

Table with columns for destinations (LIEGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND) and departure times (Matin, Relevée). Includes sub-tables for 'DE BRUXELLES' and 'DE GAND'.

ANGLETERRE. — Londres, le 2 juin.

Des troubles d'une nature très-grave ont eu lieu à Cantorbéry dans le comté de Kent: les journaux anglais en donnent des versions à peu près uniformes; nous choisissons celle du Globe, qui est la plus détaillée. « On se rappellera sans doute qu'un individu, se disant sir William Courtenay, a été jugé, il y a quelques années, aux assises de Maidstone pour crime de parjure; déclaré coupable, il fut condamné à sept années de déportation. Plus tard, l'autorité ayant reconnu qu'il était atteint d'aliénation mentale, le fit enfermer dans l'hospice de Barming Heath, où il resta environ trois ans. Plus tard, on crut pouvoir le mettre en liberté sans inconvénient, et il alla demeurer chez M. Francis à Boughton. Dans ces derniers jours, il s'était rendu chez les paysans et leur avait adressé des discours séditieux, leur promettant de vastes domaines, s'ils voulaient suivre ses conseils, attendu qu'il jouissait d'une grande influence à la cour et prendrait place à la droite de la reine au jour du couronnement. Ces harangues l'ayant rendu très-populaire, il avait convoqué pour mercredi une assemblée à Bleac-Woodé, à quatre milles environ de Cantorbéry. » Les magistrats instruits de ce fait envoyèrent sur les lieux trois constables pour surveiller l'assemblée et arrêter au besoin Courtenay. L'un des constables fut assassiné par Courtenay. Deux compagnies arrivèrent ensuite, et les magistrats firent lecture du riot-act (loi contre les attroupements); mais on ne les écouta point. Alors un officier s'avança vers Courtenay pour l'arrêter, mais celui-ci tira sur l'officier un coup de pistolet à bout portant, et l'étendit mort à ses pieds. Aussitôt les soldats attaquèrent Courtenay à coups de baïonnettes, et le tuèrent sur la place. Alors la populace se jeta sur les soldats; une lutte terrible s'engagea: onze des chefs de l'émeute furent tués et plusieurs blessés. » Voici leurs noms: Sir William Perey, Hongwood, Courtenay, chevalier de Malte, que l'on suppose être John Nichols Tom de Triero, dans le comté de Cournoailles, le lieutenant Bennets du 45°. On a trouvé dans une poche du gilet de Courtenay une feuille de papier couverte de sang. Il paraissait avoir été perçé par une balle. Elle contient des réflexions qui ont été évidemment écrites par une femme. Elles pourront répandre un grand jour sur la conduite de Courtenay. » Voici le sens de ces réflexions: « Est-ce une illusion? Non! j'entends ses pas. Un génie me dit qu'il est à l'abri de tout danger, et même au milieu des horreurs de la guerre son cœur intrépide reste inaccessible à la crainte. Ne tombe pas, âme de vie, ne l'abandonne pas au désespoir!... Elle est noble la cause qui entraîne ton maître. Les larmes et le découragement ne conviennent pas à celui qui peut se débarrasser des liens de Satan. » « Le chirurgien qui a examiné le corps de Courtenay a trouvé sur lui une bourse. » Ces troubles ont-ils un caractère politique, ou bien n'ont-

ils qu'une cause accidentelle? Voilà la grande question soulevée par la presse anglaise, et qui a eu du retentissement dans les deux chambres.

Le Morning-Chronicle, le Sun et le Standard, prétendent que rien de politique ne s'y rattache; le Morning-Herald et le Post prétendent au contraire que ces troubles sont survenus à cause de la loi des pauvres: quant à nous, nous croyons que les journaux toriens sont dans l'erreur, et que les paysans ont suivi Courtenay, comme leurs aïeux avaient suivi Jack Cade, rendu célèbre par Shakespeare: la misère aura certainement contribué à augmenter leur exaspération; ce qui rassure sur les suites qu'auraient pu avoir ces événements, c'est que les dernières nouvelles annoncent que tout était tranquille à Cantorbéry. Dans la chambre des Lords, le comte de Winchelsea, qui, dès le 31, avait demandé si le gouvernement savait quelque chose sur ces événements, demanda si ce Courtenay avait été mis en liberté avec l'agrément du secrétaire d'état, à quoi lord Melbourne répondit que sa famille l'avait réclamé.

FRANCE. — Paris, le 3 JUILLET.

On écrit de Toulon, le 29 mai: « Le bâtiment à vapeur de l'état le Styx a mouillé en rade du lazaret, venant d'Alger, d'où il est parti le 26. Les nouvelles de l'Algérie, apportées par ce paquebot, sont favorables; nos troupes sont bien établies à Coléah et à Blidah. » On écrit du camp de Medjez-Hamar, province de Constantine, en date du 17 mai: « Nous venons de recevoir le courrier de Constantine; le détachement qui nous l'a apporté, a quitté cette ville le 15; il continue sa route pour Bone. Voici un résumé des nouvelles arrivées à la capitale du Beylik: » Le général Négrier est rentré avec la colonne sous ses ordres le 8 de ce mois; il avait quitté Constantine le 27 du mois dernier. Cet officier n'a qu'à se louer de la réception que lui ont faite les tribus qu'il a visitées; les cheïks venaient à la rencontre de nos troupes avec des coussins et autres provisions. On a parcouru des pays bien cultivés; la colonne est allée jusqu'à vingt lieues environ d'Alger sans tirer un coup de fusil. Un grand nombre de tribus ont fait leur soumission à la France; dans l'intérieur de la province on a encore trouvé des ruines avec des inscriptions qui ont été soigneusement recueillies. » A peine rentré à Constantine, le général Négrier a appris que l'ex-bey Achmet, ayant réuni sous ses ordres quelques milliers de Kabayles, venait de tomber à l'improviste sur des tribus soumises à la France, qui ont été pillées, et la colonne mobile allait de nouveau sortir de la ville pour se porter à la rencontre d'Achmet qui, à l'approche de nos troupes, rentrera sans doute dans le désert de Biscara.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Une lettre particulière de Logrono du 27 mai, contient le POST-SCRIPTUM suivant: « PS. Un courrier qui arrive à l'instant annonce que don Carlos fait des démonstrations sur Mandavia; mais qu'il a été décidé dans son conseil qu'il tenterait de passer dans les Asturies. On envoie cette nouvelle au général en chef. »

BELGIQUE. — Bruxelles, le 5 mai.

Des groupes se sont encore formés hier à la Monnaie. Mais ils se sont dispersés sans aucun bruit. Voici les noms des individus qui ont été arrêtés l'avant-dernière nuit, sous prévention de rébellion envers la force armée: Luyteghem, âgé de 26 ans, cordonnier, natif de Bruxelles; De Brou, âgé de 36 ans, barbier, d'Anvers; De Winter, âgé de 20 ans, coiffeur, de Maestricht; Allemand, âgé de 22 ans, bottier, de Maestricht, et Dubois, âgé de 25 ans, sellier, de Liège. — Un officier russe, attaché à la personne de l'empereur Nicolas, a traversé cette nuit Bruxelles se rendant, en courrier, de Berlin à Londres. Plusieurs courriers sont arrivés à Bruxelles où ils doivent attendre le moment de leur expédition, à la disposition d'agents diplomatiques étrangers. — On assure que M. Partoes est nommé consul-général à Smyrne et qu'il partira incessamment pour sa destination. M. Partoes a déjà rempli avec distinction quelques missions commerciales; jeune et plein d'activité, on peut compter qu'il secondera utilement les efforts de nos négociants pour multiplier leurs relations avec le Levant. (Indér.) — Le premier du courant est arrivé à Bruxelles, le bateau de Jemmappes, nommé l'AMIRAL DE RONGY, patron Drapier, venant de Paris, avec 199 tonneaux d'ASPHALTE, qui ont été déchargés à la fabrique de M. de Hemptine; un autre bateau en a porté 21 tonneaux à Charleroy.

LES 24 ARTICLES.

Voici l'analyse de la seconde et de la troisième partie de l'article publié par M. Dumortier, dans la REVUE DE BRUXELLES: La Belgique se trouvant ainsi dégagée du traité de 1815, il nous reste à voir combien ce traité est injuste. En 1814 la Belgique avait repris son indépendance au même titre que la Hollande; car elle ne fut point conquise par les alliés puisque les Français l'avaient abandonnée à elle-même, que les alliés n'avaient pas dû les combattre, et que les seuls combats avaient été soutenus par nos villes pour recouvrer l'indépendance. Les alliés s'étaient formellement engagés à rendre à tous les peuples leurs droits et privilèges. En août 1815 la loi fondamentale qui devait consacrer notre réunion à la Hollande fut rejetée par 796 notables

FEUILLETON.

LE MARIAGE DU MAMELOUK.

Achmet achevait sa quatorzième année; la blancheur de son teint, le vif incarnat de ses joues, son œil noir fendu en amande, la noble régularité de ses traits, dénotaient assez que le sang circassien coulait dans ses veines. Au milieu des bruns habitants du Kaire, il semblait une plante du Nord que le soleil du tropique a rendue plus vigoureuse et plus belle. Eley dans le palais de Selim Bey, Achmet avait passé par tous les grades du harem mâle; il avait été successivement chargé de donner à laver au maître, de lui présenter le café, de prendre soin de ses chybouks, de sa table, de ses vêtements, de répondre pour lui pendant son absence; enfin, il était parvenu à la première fonction, celle de trésorier. Selim Bey l'aimait comme un père aime son fils, comme un amant aime sa maîtresse; dès qu'il paraissait, l'aimable enfant! le front sérieux du Bey se déridait, un léger sourire serpentait à travers ses longues moustaches; son œil humide nageait dans la joie et le plaisir. Il avait fait enseigner à Achmet, par des cheyhs de religion, les lettres arabes et turques; il lui avait donné des professeurs de sciences européennes et un maître de langue française. Il voyait dans son mamelouk bien plus qu'un père ne voit dans son fils; car ce qu'il avait fait pour lui, ce n'était pas par devoir, c'était par amour, par religion, c'était pour Dieu! Aussi ne doutait-il pas de son œuvre; il savait qu'Achmet avait pour lui plus que du dévouement, de la dévotion. Sans patrie, sans parents, sans amis, Achmet avait trouvé dans le harem de Selim Bey le bien-être, les plaisirs, l'instruction, un avenir. Comment ne l'aurait-il pas aimé? C'est à la fois un bienfaiteur, un père, un ami. Son âme jeune et tendre s'était attachée à lui, comme le lierre au chêne qui le soutient. Il existait entre ces deux âmes un de ces amours indicibles que l'on ne comprend bien qu'en Orient. C'était pendant le ramazan, le canon de la citadelle venait d'annoncer à la population du Kaire que le soleil était couché et que les fidèles pouvaient rompre le jeûne. On voyait dans les carefours et les bazars ces bons Arabes, privés de fumer pendant toute la journée, battre à la hâte le briquet pour allumer leur chybouk, préambule d'un repas aussi modeste que longtemps attendu. Et les marchands de pain, de dattes, de légumes verts, jeunes fellahs à l'œil noir, aux jambes nues, à l'amoureuse désinvolture, leur panier rond et plat sur la tête, allaient, venaient, circulaient en tous sens, criant et vendant leurs comestibles. Les graves débauchés de chorbeh (1), leur cruche au bec de grue sur le dos, venaient à boire par un léger mouvement de l'épaule. Les cafés commençaient à s'emplir, les lampes de verre suspendues à s'allumer, et l'archet à faire vibrer les deux cordes de la kabenga, faisceaux de crins qui chantent comme la voix de l'homme. Cependant Selim Bey se

levait dans son palais de l'Esbékch; car les riches musulmans ont trouvé un moyen ingénieux d'adoucir la loi sévère du prophète qui défend de prendre aucune nourriture pendant tout le temps que le soleil demeure sur l'horizon; ils ont interverti l'ordre astronomique: ils dorment le jour et veillent la nuit. Quelques heures avant le maghreb (1) ils se lèvent, font leur prière, dînent, reçoivent des visites, boivent, fument et consacrent toute la nuit au plaisir. Le peuple, qui est toujours porté à imiter les grands, s'essaye à prendre cet usage; et dans plusieurs quartiers du Kaire, ce sont des illuminations, des danses, des fêtes publiques, pendant toutes les nuits du ramazan. Après que Selim-Bey eut été habillé par ses mamelouks, qu'il se fut posé sur son divan, qu'on lui eut apporté son chybouk ou bouquin d'ambre, enrichi de diamants, et que sa bouche eût chassé autour de lui quelques légers nuages de pur latakich: « Où est Achmet? » dit-il d'une voix sonore et bienveillante. En ce moment, Achmet entra, s'avança en faisant un salut gracieux, et prit respectueusement la main du bey, qu'il porta à ses lèvres. — Achmet, te voilà déjà grand; ta barbe va pousser, tu es un homme, il te faut une femme. Ces paroles furent prononcées d'un ton qui visait au solennel, mais qui décelait un attendrissement sincère. Achmet se releva dignement, et garda un silence attentif. — Toi que j'ai le plus aimé de tous mes mamelouks, je veux t'unir à celle de mes femmes qui m'a inspiré le plus d'amour. A ces mots, tous les regards des jeunes mamelouks furent tournés vers Achmet. — « J'ai obtenu du grand-pacha, le grade de bin-bachi dans un de ses régiments; ta femme aura la paie du grade au-dessous du tien. Tu habiteras ma maison de Bab-el-Nasr; je la fais somptueusement meubler. Je dote ta femme de vingt kachemires, quarante pièces d'étoffes d'or et de soie, trente pièces de mousseline, une parure complète de perles et de diamants. Au bérâam nous célébrerons les noces. » Le bey donna sa main à baiser à Achmet, qui s'inclina profondément; puis, le front radieux comme un homme qui vient de faire une bonne action, il continua à pousser insouciantement dans l'air ses périodiques bouffées de latakich. Le bey dina et passa la nuit dans son harem féminin, où retentirent jusqu'à l'aurore les battements cadencés de la tarabouka mêlés au tintement des castagnettes de cuivre, où ses femmes dansèrent, chantèrent, improvisèrent, lui firent des contes, lui servirent des confitures et des sorbets, et où il eut le plaisir d'apprendre à son esclave favorite qu'elle allait devenir souveraine d'un harem. De leur côté, les mamelouks jouèrent toute la nuit, mangèrent des gâteaux, burent du café et des liqueurs, et fêtèrent le fiancé du bérâam. « Quelle peut donc être celle des femmes du bey qui m'est destinée? » se disait le matin Achmet en se couchant; et sa jeune imagination cherchait à se représenter les traits, le geste, la voix, la démarche de cette femme accomplie que son maître et son ami avait aimée. Il avait pourtant vécu bien près d'elle! Mais quand parfois les femmes du bey sortaient enveloppées de leur immense habbara de soie noire, il ne pouvait

les distinguer l'une de l'autre, et tout ce harem ne présentait à son esprit qu'une masse confuse et homogène. Il cherchait donc, en s'endormant, à se créer un type de femme idéale; mais à ce type il mettait toujours des yeux bleus comme le ciel, des cheveux blonds comme l'or, des joues blanches, rondes et colorées comme l'aurore, une taille svelte et élancée comme le palmier, une démarche vive et légère comme un oiseau. Singulière préoccupation pour un enfant du Kaire, où toutes les femmes ont les yeux noirs; le visage brun et ovale, la taille basse et cambrée, et dont la jambe mâle presse fortement le sol! Le sommeil fermait les paupières d'Achmet, et son imagination caressait encore ce type de femme extraordinaire. A un mamelouk d'où pouvait venir semblable pensée? C'est qu'un jour, dans la ville des Tombeaux, caracolant sur son fidèle néjid, au milieu des myriades de mausolées qui peuplent cette terre sèche et jaune, comme les étoiles le ciel du désert par une belle nuit d'été, Achmet fut frappé d'une apparition surnaturelle pour lui. Il avait aperçu une jeune miss à la chevelure blonde et bouclée, aux yeux bleus, à la physionomie angélique, qui, accompagnée d'un eicérone arabe estropiant quelques mois de français, et suivie à distance d'un saïs (1) conduisant sa monture, à pied, la tête haute, le regard assuré, l'air calme et méditatif, contemplant ces mosquées hardies et élégantes que les kalifes fatimites firent élever pour leur servir de tombeaux; car en Orient l'homme s'est toujours plu à laisser de lui de gigantesques souvenirs; à gauche du Nil les Pyramides; à droite les mosquées-tombeaux! Mais, tandis que les Pyramides sont assises solitaires au désert, autour des mosquées de la ville des Tombeaux se groupent une foule de tombes de tous les rangs, depuis la plus haute bourgeoisie jusqu'à la démocratie la plus infirme; depuis la tombe du bey jusqu'à celle du chaouris (2); depuis celles qui sont de superbes édifices, jusqu'à celles qui ne consistent qu'en un peu de sable amoncelé que le vent emporte. Achmet d'abord crut voir l'ange de Dieu, celui qui doit venir, pour le grand jour, réveiller les morts dans leur dernière demeure, comme son cheyk le lui avait appris; mais, la première émotion religieuse passée, et quelques mots de français étant arrivés jusqu'à son oreille, il osa s'approcher; il descendit de cheval, salua du salut oriental la jeune miss, lui demanda la permission de lui montrer la vallée, lui raconta mille choses curieuses sur ses monuments, ses mosquées et en général sur la ville du Kaire, Milady B., qui déjà, âgée de vingt-deux ans; d'un caractère romanesque et aventureux, avait jusque-là repoussé tous les prétendants à sa main, et préférait aller rejoindre son frère, colonel dans l'Inde, éprouvait un secret plaisir à voir et à entendre ce bérâam éreinté. C'était pourtant la première fois qu'Achmet parlait à une femme sans voile! Il ne lui fit point visiter, dans leur intérieur, plusieurs mosquées de puis longtemps abandonnées; il ne la fit point monter au sommet des mi-

(1) Sorte de tisanne à la réglisse.

(1) Le coucher du soleil.

(1) Sorte de groom arabe, (2) Dernier agent de la force publique, marchant un long bambou à la main dont il se sert pour bâtonner les coupables.

contre 527, et le 21 novembre 1790 nos états-généraux avaient élu l'archiduc Charles d'Autriche grand-duc héréditaire. Cependant on nous imposa une union forcée avec la Hollande. Jusqu'à l'arrivée du roi Guillaume nos limites étaient celles du traité du 3 floréal an III, nous avions la Flandre zélandaise, le Luxembourg et toute la province de Limbourg, dont les notables concoururent au vote à titre de Belges.

Dans le principe la conférence elle-même reconnut la justice de nous rendre ces limites, lorsqu'elle stipula dans son premier protocole que nous nous retirerions derrière les limites des traités du 30 mai 1814 et de ceux de Paris et de Vienne de 1815. Cesont celles qui pendant toute la durée du royaume des Pays-Bas séparaient les provinces méridionales des provinces septentrionales, à l'exception de la Flandre zélandaise réunie à la Zélande par arrêté inconstitutionnel.

La Hollande invoqua l'état de choses existant en 1793, quant à cette partie et au Limbourg. Alors le Limbourg faisait partie des Pays-Bas autrichiens, excepté Venlo et quelques enclaves; la souveraineté de Maestricht était indivise entre la Hollande et le prince de Liège auquel a succédé aujourd'hui la Belgique. La Hollande, en cédant à la république française ces enclaves et les droits, en reçut d'autres enclaves en échange. Il ne lui reste donc rien du de ce chef.

Quant au Luxembourg, elle invoqua l'état de choses créé par les traités de 1814. Ce pays fait partie de la Belgique depuis des siècles. Il en fut déclaré inséparable par la pragmatique sanction de Charles V, approuvée par toute l'Europe. Lors de la réunion à la Hollande, le traité de Londres de 1814 ne fait aucune différence entre ce pays et les autres provinces. Si en 1815 le roi Guillaume fut créé grand-duc par le traité de Vienne, c'est bien moins comme prince de Nassau que comme souverain des provinces belgiques et pour rentrer dans l'ancien droit public. Il déclara lui-même le Luxembourg inséparable sur la demande de la commission qui rédigea la loi fondamentale, une indemnité pécuniaire fut accordée au prince Frédéric par la loi du 25 mai 1816, qui a ainsi anéanti les droits du prince et des agnats, qui ne pourraient avoir et la chose et le prix de la chose.

Pendant toute la durée du royaume des Pays-Bas, les députés du Luxembourg furent comptés au nombre de ceux assignés aux provinces méridionales, et en octobre 1850, lorsque les états-généraux décidèrent la séparation administrative des deux parties du royaume, on ne fit non plus aucune distinction, on conclut même, à l'ouverture de la session 1850-51 de ces états-généraux, un député luxembourgeois comme appartenant aux provinces méridionales.

Enfin, il y aurait injustice, il y aurait inhumanité d'arracher à la Belgique des populations qui veulent vivre et mourir Belges.

Une seule position est juste et vraie, savoir: que les deux parties doivent reprendre en se séparant, la position qu'elles avaient au jour de leur réunion, en partageant les acquets et les dettes contractées pendant la communauté.

Relativement à la dette, la partialité de la conférence pour être moins sensible n'en est pas moins choquante.

A l'époque de la réunion, la dette de la Belgique n'était que de 182,719 fl. Celle de la Hollande était énorme. Elle se composait d'emprunts faits par les Provinces-Unies pour nous faire la guerre, et de charges causées par l'invasion française. La Belgique avait aussi supporté ces charges, acquittées par des particuliers, tandis qu'en Hollande elles le furent par l'état. La Belgique avait en outre souvent été ruinée par des guerres, tandis que la Hollande s'enrichissait. Imposer la dette de celle-ci à la Belgique, c'est la faire payer deux fois. Lorsque la Hollande fut soumise à la domination impériale, sa dette fut tiercée comme la dette française. Lorsque les Hollandais surent que l'on allait réunir la Belgique à la Hollande et nous faire payer sa dette, elle

fut ressuscitée en entier; elle montait à un capital de 1146 millions de florins.

Quoi qu'il en soit au moment de la réunion la dette active hollandaise était de 14,500,000 fl. de rente annuelle. En 1850 l'ancienne dette hollandaise était de 14,583,766 fl. de rente; les dettes nouvelles, jointes à la dette belge et aux arriérés étaient de 19,265,267 fl. Dans ce chiffre la dette contractée pendant la communauté s'élevait à 3,841,724, mais des colonies et une marine imposante avaient été acquises en commun.

La conférence et la Hollande elles-mêmes reconnurent qu'il fallait partager l'actif comme le passif. La conférence admet, sauf erreur, les chiffres posés par la Hollande. Elle admet que les dettes originaires belges incombent à la Belgique et les dettes contractées en commun par moitié aux deux parties. Du premier chef la Belgique doit la rente annuelle de la dette austro-belge montant à 750,000 fl. celui de la dette gallo-belge montant à 2,000,000 de fl. Du second chef la moitié de celui de la dette contractée pendant la communauté 5,050,000 fl. Enfin on stipule 600,000 fl. pour avantages commerciaux faits par la Hollande à la Belgique. Total, 8,400,000 de rente annuelle.

Quant à la dette austro-belge elle n'est pas originaires belge, mais c'est une dette contractée par l'Autriche, sous la garantie des états de Belgique, et reconnue comme belge en 1816, par simple arrêté du roi Guillaume. La conférence la porte à 750,000 fl., tandis que le budget décennal de 1850 ne la porte qu'à 405,610 fl.

Quant à la dette gallo-belge le fait est entièrement contraire. Toute la liquidation de l'ancienne dette des provinces méridionales n'était que de 282,719 fl. de rente, d'après le tableau de la dette nationale de 1829.

Quant à la dette contractée en commun d'après les mêmes tableaux elle n'était que de 3,841,724 fl., dont la moitié incombant à la Belgique n'est que de 1,920,862. On a attribué à la Belgique la moitié de l'arriéré des Pays-Bas de l'emprunt de 110,000,000 du syndicat et de l'emprunt de 30,000,000 pour les colonies. Cet arriéré n'est pas une dette contractée en commun, mais une fin de liquidation de l'ancienne dette hollandaise. L'emprunt du syndicat n'a servi qu'à la conversion de la dette différée hollandaise. Celui pour les colonies n'avait d'autre objet que de garantir en commun le paiement de la dette de ces colonies et non de la prendre à sa charge; autrement ces colonies seraient nos débiteurs pour moitié.

Quant aux avantages commerciaux, j'ai démontré plus haut que la Belgique y a suppléé par d'autres moyens et à ses dépens.

Il faut conclure de tout ceci que la conférence a été trompée par la Hollande, et que l'ancienne dette des provinces méridionales ne monte qu'à 282,719 fl. de rente, celle austro-belge à 405,610, et la moitié de la dette commune à 1,960,862. Total 2,647,191.

Mais si la Belgique devait partager le passif de la communauté, elle devait aussi partager l'actif.

La Belgique avait fourni sa part dans l'appoint de 100,000 liv. st. du chef de la cession de colonies faite aux Pays-Bas par l'Angleterre. On ne lui en tient aucun compte.

Elle devait aussi obtenir en entier la flotte laissée à Anvers par les alliés et la moitié de celle construite pendant la communauté: des sommes considérables y avaient été consacrées. A l'époque de la séparation, elle se composait de 6 vaisseaux de ligne, 17 corvettes, 9 bricks et un grand nombre de vaisseaux de moindre dimension. Il ne lui en est pas non plus tenu compte.

Enfin le tribut annuel imposé à la Belgique égale environ le quart de ses impôts; il représente le bénéfice d'un mouvement annuel de 400 millions, et ce tribut, la Belgique devrait le payer indéfiniment sans qu'il y ait un terme, dans les années calamiteuses comme dans les années prospères, sans aucune compensation. La Hollande au contraire recevrait chaque année sans effort, de la Belgique, un tribut de

dix-huit millions de francs, et comme ses colonies lui rapportent aujourd'hui, grâce à la bonne direction donnée par un Belge (1), une somme de 25 à 30 millions, la Hollande recevrait chaque année 45 à 50 millions de francs écus, de l'étranger, c'est-à-dire la moitié de son budget.

Bruxelles, le 5 juin. (3 heures) — Aujourd'hui liquidation de très-minime importance; affaires lourdes pour toutes les valeurs, et quelques unes sont même délaissées. On s'occupe de politique et l'opinion est unanime pour laisser la liberté d'action au gouvernement. Les fonds de l'état continuent à se ressentir de l'agitation politique, ils baissent constamment: dette active 2 1/2 p. c. 54 5/4 p. c. 3 p. c. 101 7/8, 4 p. c. 92 5/8 et P. Société Générale titres en nom fl. 856 P. certificats au porteur émission de Paris 1778 P.; Société de Mutualité 1197 50 (119 5/4) P.; Banque de Belgique 1400 (140) A.; Actions-Réunies 1027 50 (102 3/4) A.; Canal de la Sambre à l'Oise 1127 50 (112 5/4) et P.; Sars-longchamps 1755 (175 1/2) A.; Société Nationale très ferme et demandée 1285 (128 1/2) A.; Manufacture des Glaces 1250 (125) A.; Bois des Hamands 97 (485) P.; Société Linrière de Saint-Léonard 1050 (105) P.; Société Linrière de Gand 1025 (102 1/2) A.; Chemin de fer de Sambre et Meuse 98 1/4 (491 25) P.; Banque Foncière 1050 (105) A.; Emprunt de la ville 96 1/2 P.

La hausse de Paris a eu de l'influence sur le cours de l'actif espagnol, qui était très demandé à 21 5/4, il y avait peu de vendeurs. On regarde la position actuelle de don Carlos comme extrêmement critique.

MARCHÉ DES HUILES ET GRAINES.  
Graines et huiles sans affaires; il n'y a pas de demandes pour les tourteaux.

Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. Ardoin 21 5/4 A. 15/16 cours; Banque de l'Industrie 105 A.; Banque commerciale 114 A.

LIÈGE, LE 6 JUILLET.

Au moment où les plénipotentiaires des grandes puissances vont se réunir de nouveau pour régler définitivement le sort de la Belgique, la presse nationale nous semble avoir une grande et noble mission à remplir. Si d'une part, elle peut combattre avec fermeté l'exécution des 24 articles, démontrer que ce qui était peut-être praticable en 1831 est devenu impossible en 1858, d'un autre côté, elle doit recommander aux populations, le calme et la prudence dans l'attente de la décision qui terminera le procès solennel plaidé devant la conférence de Londres. Il ne faut pas se faire illusion; parmi les puissances, arbitres de notre sort, la France est la seule peut-être qui soit animée, pour nous, de bonnes et loyales intentions; sans parler de la Russie et de l'Autriche, dont les formes gouvernementales sont tout naturellement antipathiques à un ordre de choses né d'une secousse révolutionnaire, sans parler de la Prusse, dont le zèle luthérien s'est mal à propos, croyons-nous, enflammé contre la Belgique à l'occasion des affaires de Cologne, il est aisé de voir que les dispositions de l'Angleterre ne nous sont plus aussi favorables qu'elles ont pu l'être jusqu'à présent, et que la Hollande compte en ce moment sur cette puissance comme sur un de ses plus fermes appuis; la France reste donc seule pour nous protéger; la forme et l'origine de son gouvernement, l'alliance de son roi avec le nôtre, l'étroite sympathie qui unit les deux peuples nous sont à la vérité un sûr garant que nos intérêts seront chaudement défendus, mais que pourra-t-elle seule, et lorsqu'on lui opposera que la première elle a donné, aux 24 articles, un commencement d'exécution, en dirigeant ses soldats contre la citadelle d'Anvers occupée alors par les Hollandais? Ce n'est certes pas en déchirant violemment les traités de 1831, que la France ramènera les autres puissances à des idées moins hostiles à la Belgique. Ce n'est qu'en faisant valoir des circonstances qui chaque jour acquièrent plus de force, ce n'est qu'en montrant le Limbourg et le Luxembourg, étroitement unis au reste du pays, par des liens matériels et moraux, qu'on ne peut briser sans donner naissance à de nouvelles causes de désordre et d'irritation, que l'on peut espérer un meilleur avenir; cette cause est sans doute belle à défendre, alors surtout que le roi Guillaume n'insiste sur l'exécution du traité que dans l'espoir d'amener une collision et une guerre dont les chances, quoiqu'incertaines, lui offrent plus d'es-

(1) Le vicomte M. Dubus de Ghisignies.

narés, pour jouir de l'imposant spectacle de la vallée; la curiosité des gardiens se fut éveillée peut-être... *Staffar Allah!!!*

Depuis ce temps, le mamelouk était triste; les caresses du bey ne le réjouissaient plus; il avait bien toujours pour lui une dévotion sans bornes, et s'il avait vu le yatagan levé sur son maître, il se serait précipité pour recevoir le coup; mais une nuit passée à ses côtés lui paraissait amère et pensait à son ange aux yeux bleus. Lorsque les fonctions de trésorier l'obligeaient à aller à Boukai ou à la citadelle, le jeune homme quelquefois tardait longtemps à revenir; peu habitué à de pareils retards, le bey était inquiet de l'absence d'Achmet; il aspirait avec un gémissement sourd les globules saccadées de tombak roucoulant dans son narguilé de cristal; ses doigts crispés poussaient avec une rapidité insolite les grains d'ambre de son chapelet; sa main froissait les coussins du divansoyeux sur lequel il était accroupi. On avait même dit dans le palais, qu'Achmet passait souvent dans le quartier Franc, sans y être appelé par ses affaires. On l'avait surpris jetant au feu des papiers où se trouvait de l'écriture européenne. A sa soumission près, Achmet n'était plus le même. C'est pourquoi Sélim-Bey, croyant que la puberté était la seule cause de ce changement, suspendit ses relations d'intimité, et résolut de marier son mamelouk.

Avec le beiram, un moment solennel approchait: les deux moitiés du harem, la moitié homme et la moitié femme, allait s'unir. C'étaient des fêtes continuelles, surtout dans le harem des femmes; on travaillait au trousseau de la fiancée; on préparait des sucreries, des liqueurs, des parfums; chaque jour, elle était conduite au bain par ses compagnes, qui se plaisaient à répandre sur elle des essences, à natter ses cheveux, à carresser ses blanches épaules; toutes ces femmes folâtraient, riaient, chantaient; c'était une joie délirante, et le bruit en venait jusqu'au harem des mamelouks, situé dans l'aile gauche du palais. Le bey se réjouissait dans cette joie, et il s'occupait à faire meubler sa maison de Bab-el-Nasr, qu'il donnait à son cher Achmet. C'était là qu'on devait d'abord l'installer processionnellement, et lui amener le lendemain sa fiancée inconnue, parée de ses plus beaux atours et conduite en pompe par ses compagnes; car les mariages des harems sont entourés des mêmes cérémonies que les autres, à l'exception toutefois de certains témoignages attestant la pureté de l'épouse.

Du haut des terrasses dentelées des mosquées, la voix mâle et religieuse des monezzims, se répandant l'un à l'autre, avait jeté au vent le chant de l'asr (1); l'ombre des minarets s'allongeait vers la citadelle; le soleil oblique, pénétrant à travers les lambeaux de planches et de toiles qui couvrent la rue du Mouski (2), lançait de longs jets de lumière sous cette espèce de galerie basse et chaude. Les boutiques commençaient à s'ouvrir, les revendeuses de pasteques à parcourir le quartier, le bourgeois à bâter et sangler leurs baudets; dans les maisons des Européens, on se réveillait de la sieste, et l'on se disait en bâillant: « Le Turc a chanté! » Cependant, devant les cafés des alentours du Mouski, quelques sals, assis sur de petits cafés, ne pouvant fumer le chybouk, ni-

(1) La partie du jour qui correspond à trois heures.  
(2) Principale rue du quartier Franc.

mer le finjam (1) de Moka, à cause du ramazan, s'en consolait en devisant nonchalamment, et en tendant leur face brune et chaude à ces brises rafraîchissantes que les après-midi d'été ramènent périodiquement en Egypte. — Par le prophète, la chose est arrêtée, disait mystérieusement un sals au turban bien blanc et à la mise aristocratique, à un autre sals plus bourgeois qui l'écoutait avec attention; demain quand rentera le canon du Fagreh (2), au lac des Pélérins, nous aurons des dromadaires. — Tu consens donc, disait l'autre, à quitter le bey pour suivre l'enfant? — Depuis longtemps j'aime l'enfant, et je souffre de le voir en possession du bey. — Mais l'enfant aime l'Européenne, la hourri aux yeux bleus. — Je me dévouerai à lui avec tant de zèle, je le servirai avec tant d'attachement, qu'il finira bien par laisser tomber sur moi un regard d'amitié. Mais toi, frère, pourquoi suivre la hourri aux yeux bleus? — C'est qu'elle me donne beaucoup d'or. Tiens! Et il lui montra deux guinees sur lesquelles était empreinte la face rebondie du roi Georges. — Cela vaut mieux que l'or du pacha, dit le grand sals, en pesant les pièces dans sa main; où prend-elle cet or, cette perle aux blonds cheveux. Elle a sans doute l'art de transformer tout en or. Puisse-t-elle en donner beaucoup à mon bel Achmet! Viens, jouons au tric-trac, frère, et nous irons ensuite boire l'eau-de-vie chez un Franc du Mouski, qui nous servira dans son arrière-boutique, où personne ne nous verra.

Ce soir même, veille du beiram, commençait la célébration du mariage; dans le harem mâle, on parait le nouvel époux de ses habits de noces; tous les mamelouks l'entouraient, le complimentaient, le caressaient, on répandait partout des essences, on brûlait des parfums; des machals (3) embrasés éclairaient tout le quartier de leur leur jaunâtre, stationnaient à la porte du palais; on allait conduire le nouvel époux en cérémonie à sa maison de Bab-el-Nasr. Mais, en attendant que le cortège défilât, Achmet, placé dans le menderah (4) recevait les visites des amis du bey. C'était en quelque sorte sa première entrée dans le monde; c'était ce soir-là qu'il recevait la toge virile, qu'il devenait membre de la société, pour demain recevoir dans son lit d'homme son épouse; sa moitié, celle qui devait compléter son existence. Achmet était beau, ses yeux noirs avaient des regards plus veloutés, sa bouche des sourires plus gracieux, son front des pensées plus calmes et plus bienveillantes que jamais. En vérité, on ne pouvait le voir sans l'aimer, et le bey était fier de le montrer si séduisant, si aimable, à tous ses officiers et tous ses amis. Achmet occupait le coin d'honneur du divan; d'énormes flambeaux de cire éclairaient la salle et mêlaient leur arôme à celui du benjoin qui fumait dans des cassolettes et des aloes dont on mettait de petits fragments dans le foyer des chybouks; des esclaves noirs portaient de larges sanelis (5) couvertes de sorbets, de confitures, de pâtisseries

(1) Petite tasse de forme conique.  
(2) Le lever du jour.  
(3) Torches de bois résineux.  
(4) Salle de réception, située au centre du palais, entre les deux harems.  
(5) Sortes de plateaux.

et de liqueurs; Achmet, le dieu de la fête, aimait de sa présence cette réunion mâle; tous les mots aimables, tous les regards, toutes les attentions étaient pour lui; vous eussiez dit une courtisane au milieu de ses adorateurs.

Cependant le cortège se mit en marche, précédé de machals flamboyants; une musique animée faisait retentir l'air de joyeuses vibrations, c'étaient de bizarres percussions de tambours de toutes les formes et de tous les tons, des froissements aigus de cymbales de cuivre, des chants de haut-bois radissant toujours le même motif. En tête, on voyait des hommes, agitant d'énormes bâtons, simulant des combats; puis, venaient d'autres hommes portant des lustres composés de cercles ou de pyramides de petits verres de couleur illuminés, des transparents avec des inscriptions en l'honneur du nouvel époux; puis tourbillonnaient la foule de peuple qui s'associait à la fête; puis, les esclaves du bey portant les présents; puis, tout le cortège monté sur des chevaux, des baudets ou des mules, et, au milieu, le nouvel époux sur son rahoum (1) magnifiquement caparaonné, recouvert d'un drap rouge tout resplendissant d'or, et qui conduisait par la bride son sals à moitié ivre. Son ivresse lui faisait faire mille folies; mais on croyait que c'était à cause de la joie et du plaisir qu'il éprouvait, car on savait qu'il aimait beaucoup Achmet. Enfin, suivaient les domestiques, esclaves et mamelouks des gens du cortège, portant les longues cannes de chybouks de leurs maîtres. A la leur veillante des machals, on apercevait cette longue cohue d'hommes blancs, noirs, olivâtres, sous des vêtements rouges, bleus, verts, serpentant dans les rues étroites et tortueuses du Kaïre, tantôt éclairées, dans l'ombre, comme un arc-en-ciel qui alternativement se montre et disparaît. Dans les maisons où l'on faisait ramazan, les femmes se collaient le front contre les petites fenêtres grillagées des moncharabichs, pour voir passer la fête, et donner une parole de bonheur au nouvel époux.

Le lendemain, à l'aurore, quatre dromadaires fuyaient au désert, emportant Achmet, une jeune miss et leurs deux sals qui avaient euvé leur eau-de-vie. Le soir, on conduisit l'épouse en grande cérémonie; mais le lit nuptial était vide. Furieux de l'évasion de son mamelouk bien-aimé, le bey fit faire des perquisitions les plus actives. On apprit qu'il s'était enfui avec milady B., et qu'ils avaient pris à Suez le bateau à vapeur. Le bey voulut faire des réclamaions au consulat de S. M. britannique; on lui répondit que les lois anglaises punissaient très-sévèrement le vol d'un heuf ou d'un mouton, mais non le vol d'un mamelouk. Dans l'Inde, Achmet et la jeune milady vécurent plus unis que s'ils eussent serré les nœuds d'un hymenée légal. Toujours libre, leur amour, qui prit naissance aux tièdes brises du Nil, se suivit sous les brumes de la Tamise. Ils se sont retirés à Londres avec une brillante fortune. Ce couple heureux fait l'ornement des salons de cette capitale, et se concilie l'affection de tous ceux qui le connaissent. De leurs deux sals, ils ont fait leur cocher et leur chasseur. A l'exemple du sultan Mahimoud, ces deux gaillards se tournent plus souvent vers la dive bouteille que vers la Gaaba.

(1) Cheval de parade.

Auguste COLIN.

poir que les combinaisons d'une diplomatie calme et pacifique. Mais quelle que soit une cause, il importe à son succès qu'elle ne trouve pas des juges prévenus contre elle; qu'elle ne soit pas de plus propre à nous aliéner le bon vouloir de la conférence que ces discordes intestines qui devraient cesser à la vue du danger commun que courent tous les partis politiques de la Belgique?

Ces dissensions publiques, inséparables du régime constitutionnel, ne sont certes, pas de nature à compromettre, en tems ordinaire, l'ordre intérieur et la paix publique; mais au moment où la patrie a besoin du concours de tous ses enfans, ces dissensions dont les gouvernemens absolus sont disposés à s'exagérer la portée peuvent faire croire que les Belges, divisés sur l'application de certains principes, le sont également sur le maintien de l'ordre de choses que la révolution de 1830 a enfanté. C'est à ce titre que nous blâmons énergiquement comme inopportune tout au moins, la démission de la régence de Bruxelles; c'est aussi à ce titre que nous appelons de tous nos vœux une suspension d'hostilités entre les catholiques et les libéraux; que tous se rallient à la vue des graves circonstances qui nous pressent. Que la Belgique soit unie, elle sera forte, qu'elle soit modérée et son langage sera écouté. Ainsi, mais seulement ainsi, nous pourrions, peut-être, épargner à nos frères du Limbourg et de Luxembourg la douloureuse séparation que le roi Guillaume veut faire prononcer.

L. A. le prince et la princesse de Schwarzenberg sont descendus à l'hôtel de l'Aigle-Noir avec une suite nombreuse, et sont partis ce matin pour Anvers, se rendant en Angleterre.

C'est demain jeudi, à 11 heures du matin, que sera lancé au chantier de Seraing, l'un des bateaux à vapeur destinés à faire le service de la navigation entre Liège et Namur.

Hier dans l'après-dînée, au départ du convoi de Liège de la station de Louvain, et au moment où le remorqueur prenait un élan de plus en plus accéléré, un homme, qui se trouvait dans l'intérieur d'un waggon, n'ayant pu trouver place sur l'un des bancs, s'assit, le corps penché, sur le bord de la portière. Dans cette attitude, il causait avec un de ses voisins, lorsque tout-à-coup la portière, qui avait été mal fermée, s'ouvrit, et l'homme tomba. Un cri d'effroi s'éleva sur toute la ligne et tout le monde crut que l'imprudent avait été broyé. Mais, par un bonheur extraordinaire, celui-ci se releva lestement, et en fut quitte pour quelques contusions à la tête et à l'épaule.

Lundi dernier, vers les huit heures et demie du soir, on comptait, réunis à la station de Malines, au-delà de huit mille voyageurs qui étaient arrivés de toutes les directions, presque en même temps. Les démonstrations de joie, les chants, les cris, la variété des toilettes, le mouvement, la confusion de cette foule qui circulait en tout sens, montait sur les waggons, en descendant, y remontait, animaient ce tableau magique dont l'aspect était encore relevé par l'éclat des vitres flamboyantes de l'atelier de construction, par la flamme lointaine des fourneaux et les mugissemens de la vapeur qui s'élançait de plus de vingt remorqueurs, et formait, au-dessus de l'enceinte, une tente ondoyante de nuages blancs qui roulaient les uns sur les autres. C'était vraiment imposant et magnifique. Mais aussi ce n'est qu'à Malines, et par un beau jour de fête, qu'on peut jouir de ce spectacle.

L'ESPOIR et l'INDUSTRIE qui, de concert, ont défendu la candidature de M. Neef, nous reprochent d'avoir répété sans commentaire un article extrait d'un journal de Bruxelles, où l'on parle d'un noyau d'émeutiers qui se serait organisé à Liège pour fonctionner sur tous les points du pays où se présente une occasion de tapage; puis ces deux journaux, qu'unite une touchante fraternité, nous signalent au procureur du roi, et requièrent ce magistrat de nous interroger pour que nous ayons à nous expliquer sur le point de savoir si nous contraindrions à Liège une société de fauteurs de désordres. Nous ferons remarquer à l'INDUSTRIE et à l'ESPOIR que le ton dogmatique de leur mercuriale nous a prodigieusement divertis, que si nous connaissions des fauteurs de désordres, nous les signalerions sans hésiter, à l'opinion publique, et qu'en insérant le passage cité, nous n'avons pas plus entendu en assumer la responsabilité, que ne le font tous nos confrères, en répétant chaque jour des nouvelles publiées par les journaux étrangers.

Il faut convenir que le rédacteur du COURRIER BELGE est un plaisant rédacteur. Après avoir comparé le POLITIQUE à Bourmont, après l'avoir remercié de l'épithète de libéral intolérant, remerciement bien gratuit, car nous n'avons jamais prétendu que le COURRIER BELGE fut libéral, après avoir comparé le libéralisme à une plante qui s'accroît sur notre sol malgré les jardiniers, et après dix lignes d'amphigouri tout aussi ridicules, il termine son article par une chanson; il faut en convenir, le rédacteur du COURRIER BELGE est un plaisant rédacteur.

L'avis suivant imprimé sur une carte en français, anglais, allemand et italien, se distribue chez M. Cockerill :

De puissants motifs, dont toute personne familière avec l'administration d'une fabrique se rendra facilement compte, ont déterminé M. John Cockerill à ne plus accorder aucun permis pour la visite de ses établissemens.

M. Cockerill et ses représentans espèrent donc que leurs amis leur épargneront la nécessité de refus aussi pénibles à donner qu'à recevoir.

Le 4 juin, à 6 heures, un incendie éclaté à un moulin à vapeur situé à Seraing. Les écuries et le bâtiment des chaudières ont été seuls brûlés, grâce aux secours portés par les habitans et les pompiers de M. Cockerill, qui s'étaient transportés sur les lieux avec deux pompes à incendie et auxquels on doit des éloges justement mérités. On évalue la perte à deux mille francs.

Les personnes qui se sont particulièrement distinguées sont

MM. Cabareteux fils, Joseph Poncelet, Fivé, P. Londot, J. Bourbais, T. Conrad, Gadot et Renson, chef de la compagnie des pompiers, qui a montré beaucoup de sang-froid. On ignore si le bâtiment était assuré.

\* \* M<sup>me</sup> Heinefetter a joué le 4 de ce mois, la NORMA, sur le théâtre d'Anvers. La réputation brillante qui précédait cette cantatrice y avait attiré une foule considérable; la salle était trop petite pour contenir tous les amateurs.

Dès son entrée en scène, dit le PAÉCURSEUR d'Anvers, on devinait la grande artiste à son port de reine, à son geste antique et gracieux, à sa large poitrine, à l'expression de sa physionomie si dramatique et si mobile, et une salve d'applaudissemens salua la tragédienne, mais lorsque la première note vibra pleine et sonore, ces applaudissemens devinrent frénétiques pour saluer la cantatrice. M<sup>me</sup> Heinefetter a été rappelée après la chute du rideau.

\* \* M. de Bériot et M<sup>lle</sup> Garcia sont en ce moment à Berlin; ils sont arrivés dans des circonstances on ne peut plus favorables, car ils pourront, dans leur premier concert qui était déjà annoncé le 27 mai, avoir un auditoire de rois.

Le général-Major du Moulin, commandant la forteresse fédérative de Luxembourg, a adressé, sous la date du 30 mai, une circulaire aux bourgmestres des communes du rayon stratégique, dans laquelle il rend compte de ce qui s'est passé à Hostert et Niederauwen. Cette pièce se termine par l'avertissement qui suit :

« Dans cette occasion le gouvernement militaire a encore soutenu son bon droit avec toute la douceur possible. Si néanmoins le drapeau de l'insurrection venait à être arboré dans d'autres communes du rayon, ces communes, en s'opposant par un semblable procédé, à l'ordre des choses subsistant jusqu'à ce jour, se mettraient en état d'hostilité contre la force militaire de la forteresse fédérative, et celle-ci prendra toutes les mesures que la circonstance requiert et que commande la sûreté de la place.

» Le gouvernement militaire, en vous rendant attentif à cet avertissement, nourrit encore l'espérance que les bourgmestres se sentiront appelés à faire tous leurs efforts pour conserver l'ordre et le repos dans leurs communes. Là où les bourgmestres n'auront pas la force nécessaire pour y parvenir, le gouvernement militaire leur prêtera volontiers son assistance, et les mesures qui pourront être concertées de part et d'autre, ne manqueront pas d'assurer à la forteresse toute garantie, aux bons et paisibles habitans de la campagne la sûreté et la protection de leurs propriétés, enfin l'ordre et la légalité. »

On lit dans le Commerce Belge : En attendant la Belgique et son Roi continuent à protester; M. Van Praet est reparti hier pour Paris en toute hâte, précédé d'un courrier à franc-étier; d'un autre côté un courrier de cabinet a été expédié hier au soir pour Londres.

Le voyage que le roi devait faire à Paris n'aura pas lieu, du moins pour le moment.

Une estafette est arrivée cette nuit de Lille; on nous assure que c'est avec une dépêche télégraphique de Paris pour l'ambassadeur de France à Bruxelles.

— Un singulier pari vient d'être fait entre les propriétaires de *Mon Oncle Jean*, cheval qui a gagné une belle partie en faisant la course de Bruxelles à Anvers. C'est un chien qui cette fois sera le héros : il doit tuer cent rats qui lui seront présentés ensemble dans un endroit clos; le tout en dix minutes au plus, ce qui fait au moins dix coups de dent par minute, non compris le temps nécessaire pour saisir la proie. Les sommes engagées sont déjà très-fortes, elles peuvent s'élever jusqu'à cinq mille francs. Les parieurs doivent de part et d'autre fournir chacun cinquante rats. Un contrat stipule les conventions arrêtées.

— Un banquet sera donné le 14 à Arlon, par l'association patriotique, aux représentans de la province. Plusieurs patriotes d'autres provinces en feront partie. Un appel sera adressé ensuite au peuple belge, et les plans convenables seront arrêtés pour organiser la résistance à l'ennemi dans toutes les éventualités.

Le *Messenger de Gand* exprime la crainte que la pétition de Fleurus contre le morcellement territorial soit un ballon d'essai pour le pétitionnement de toutes les provinces belges. Nous ajouterons que de semblables démonstrations à Bruxelles et dans les principales villes du pays ne sont retardées que par l'absence d'un de nos patriotes les plus distingués qui est en ce moment à Paris dans l'intérêt de la cause belge. (Belge.)

— Il est vrai, dit le MORNING-POST, journal tory, que trois puissances, l'Autriche, la Russie et la Prusse ont exprimé leur désir d'accéder aux propositions du roi des Pays-Bas pour l'arrangement de l'affaire hollandaise, conformément aux stipulations du traité ci-dessus mentionné, que les cinq puissances avaient conclu comme devant être leur décision finale et irrévocable, mais il est également vrai que ni la France, ni l'Angleterre n'ont encore déclaré qu'elles étaient prêtes à signer le traité en question avec le roi des Pays-Bas sans l'adhésion du roi des Belges qui n'a pas encore été donnée.

— Le correspondant de Londres de l'AVONBOND dément, comme étant de pure invention, le bruit que la conférence aurait unanimement résolu l'exécution pure et simple des vingt-quatre articles. Elle ne s'est pas même réunie de nouveau. Il n'a donc rien été communiqué par lord Palmerston à l'ambassade néerlandaise. M. Dedel est de retour de Hollande à Londres et a eu une conférence avec lord Palmerston.

— LA GAZETTE d'AVUSBOURG dit, dans un article de Berlin, que les cinq puissances sont bien d'accord sur l'exécution des 24 articles, mais que cependant il reste à applanir beaucoup de difficultés relatives aux positions respectives de la conférence, de la Belgique et de la Hollande, à l'égard de la confédération germanique.

— Sous la date de Francfort, le 27 mai, la GAZETTE d'AVUSBOURG dit :

« Nous apprenons que des troupes prussiennes ont été réunies et formées en échelons dans les environs de Trèves, pour couvrir la forteresse de Luxembourg, où l'on travaille depuis long-temps aux ouvrages avancés. »

GRAND THÉÂTRE MÉCANIQUE.

Demain jeudi, 7 juin, représentation à 8 heures. Diminution des prix : 1<sup>re</sup> 1 fr. — 2<sup>me</sup> 50 c. — 3<sup>me</sup> 25 c. Incessamment la clôture.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 1<sup>er</sup> JUIN.

Naissances : 3 garçons, 3 filles. Décès : 2 garç., 3 hommes, savoir : Jean Pierre Leguez, rentier, âgé de 78 ans, rue Salamandre, célibataire. — Jean Joseph Fournau, tisserand, âgé de 60 ans, faubourg St-Laurent, époux de Angélique Joseph Meurant. — Jean Defresne, maçon, âgé de 45 ans, maçon, domicilié à Othée, époux de Thérèse Dethioux.

Du 2. — Naissances, 3 garçons. Décès : 1 garçon, 1 homme, 3 femmes, savoir : Pierre Roelants, conducteur au 5<sup>me</sup> régiment d'artillerie, âgé de 24 ans, célibataire. — Marie-Elisabeth Mathot, ouvrière en dentelles, âgée de 81 ans, rue du Vert-Bois, célibataire. — Anne-Joseph Delhalle, blanchisseuse, âgée de 41 ans, rue Petite-Bèche, épouse de Henri-Joseph Frénay. — Lucie Stemen, domestique, âgée de 25 ans, faubourg St-Gilles, célibataire.

Du 4. — Naissances : 2 garçons, 1 fille. Décès : 1 garçon, 1 fille, 1 homme, 3 femmes, savoir : L. A. Molinvaux, âgé de 43 ans, jardinier, rue Xhovémont, époux de M. A. J. Grosjean. — M. J. Louis, âgée de 72 ans, bouchère, rue Grande Bèche, veuve de D. Ledent. — M. F. Delooz, âgé de 45 ans, sans profession, rue Fond-Pirette, épouse en 2<sup>e</sup> noces de J. F. M. Delheid. — M. C. Rojoppe, âgée de 58 ans, couturière, rue Gravioule, épouse de J. L. Mercier.

Du 5. — Décès : 2 garçons, 3 hommes, 1 femme, savoir : A. Anthay, âgé de 55 ans, charretier, faubourg d'Amersœur, époux de M. Lebau. — A. Huberty, âgé de 42 ans, menuisier, faubourg Saint-Léonard, époux de M. T. Tahan. — J. J. Graff, âgé de 28 ans, militaire pensionné, rue Pierreuse, célibataire. — M. M. Bouhy, âgée de 62 ans, sans profession, à Montigny, épouse de M. A. Prion.

OUVERTURE

DE L'ÉTABLISSEMENT DE LIBRAIRIE

DE A. LEROUX ET COMP., 14, RUE DE LA RÉGENCE.

Par suite d'ARRANGEMENS pris avec M. BEAUFAYS, le sieur A. LEROUX est devenu acquéreur de son fonds et de sa clientèle. S'adresser chez lui pour toutes les suites des souscriptions.

Le catalogue se distribue audit local et les statuts de la Société chez M. RENOZ, notaire. M. BEAUFAYS reste chargé de sa liquidation.

ANNONCES.

ON DEMANDE DES OUVRIERES EN LINGERIES, faubourg St-Gilles, N° 552. 821.

ON DEMANDE UNE DEMOISELLE d'un âge mûr AU FAIT DU COMMERCE D'ÉPICERIES, également UNE SERVANTE sachant faire une bonne cuisine bourgeoise. S'adresser au bureau de cette feuille. 853

LA VENTE DE BELLES RENTES

à laquelle le notaire SERVAIS, de résidence à Liège, devait procéder, le 1<sup>er</sup> JUIN 1858, EST DÉFINITIVEMENT REMISE au MARDI, 12 même mois, à 2 heures de l'après-midi et s'opérera toujours en l'étude dudit notaire, auquel on est prié de s'adresser, pour tous renseignemens.

(VOIR LE DÉTAIL DE CES RENTES AUX PRÉCÉDENS AVIS.)

AVIS POUR SURENCHERIR.

Suivant procès verbal d'adjudication reçu par M<sup>e</sup> GILKINET, notaire à Liège, le 25 mai dernier,

la maison sise à Liège,

RUE DES CLARISSSES, N° 401,

Joignant d'un côté au S<sup>r</sup> Schel, au médecin Dupont, de devant à la rue, et de derrière au couvent des Clarisses, a été adjugée moyennant la somme de 1,900 fr.

D'après les conditions de la vente, toute personne solvable pourra surencherir d'un 20<sup>e</sup> jusqu'inclus le 11 juin courant par une déclaration à passer devant ledit M<sup>e</sup> GILKINET. 846

LE JEUDI 7 JUIN 1858, à 2 heures de relevée, IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère de M<sup>e</sup> GILKINET, notaire à Liège, en son étude, rue Féronstrée, n° 588, à la vente AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

1<sup>o</sup> D'UNE MAISON ET DÉPENDANCES,

SISE A LA BOVERIE COMMUNE DE LIÈGE,

Joignant d'un côté au S<sup>r</sup> Simon Mansion, d'un autre à M. Erade, de derrière à une petite ruelle et de devant à la rue occupée par la veuve Donnay.

2<sup>o</sup> D'une Oseraie, située sur l'Isle des Aguesses à la Boverie, commune susdite de Liège, joignant à M. Bovy, Minette et à la rivière.

S'adresser pour plus amples renseignemens et pour connaître les conditions de la vente en l'étude dudit M<sup>e</sup> GILKINET. 806

**LOCATION AUX ENCHERES.**

LE BUREAU CENTRAL DE BIENFAISANCE DE LA VILLE DE LIÈGE, FERA PROCÉDER, AU LOCAL DE SES SÉANCES, RUE SOEURS DE HASQUE, N° 162, Par le ministère de M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, A LA LOCATION AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

**DES BIENS,**

APPARTENANT AUDIT BUREAU, SAVOIR :  
**LE 18 JUIN COURANT, A 10 HEURES.**  
 COMMUNE DE GLONS.  
 SIX PIÈCES DE TERRE, contenant ensemble 3 bonniers 2 verges grandes, détenues par Lambert Froidmont et Libert Renaers.  
 COMMUNE DE FEHKE-SLINS.  
 TROIS PIÈCES, contenant un bonnier 18 v. gr., détenues par Wathieu Bombye et autres.  
 COMMUNE DE ROCOUR.  
 TROIS PIÈCES DE TERRE, de la contenance de 3 bonniers une verge grande 9 petites, détenues par Jn.-Joseph Germeau et autres.  
 COMMUNE DE HOUTAIN ST-SIMÉON.  
 SEPT PIÈCES DE TERRE, mesurant ensemble sept bonniers 2 v. gr. 7 petites, détenues par Libert Renaers, la V<sup>e</sup> Wathieu Charlier, Pierre Frederick, Jean Nivart, Lambert Damave et autres.  
 COMMUNE DE HACCOURT.  
 UNE PRAIRIE de 15 verges gr., détenue par Gerardery Froidmont.  
 COMMUNE DE BASSENGE.  
 UNE PIÈCE DE TERRE, contenant un bonnier, louée à Laurent Bechet.  
 COMMUNE DE WONCK.  
 UNE PRAIRIE, contenant un bonnier 6 verges gr., détenue par Jean Fraikin et Pierre Meuris, de Bassenge.  
 COMMUNE DE MILLEN.  
 TROIS PIÈCES DE TERRE, contenant 5 bonniers 11 v. gr., détenues par Libert Renaers, de Glons, Arnold Hansen et Pierre-Jos. de Waleffe, de Millen.  
**LE LENDEMAIN 19 JUIN, à la même heure,**  
 COMMUNE DE GOYER.  
 QUATRE PIÈCES DE TERRE et PRAIRIE, contenant ensemble 9 bonniers 7 v. gr. 10 petites, tenues par Martin Tilkins et autres.  
 COMMUNE DE SEYNE.  
 SEPT PIÈCES DE TERRE, contenant ensemble 2 bonniers 2 v. gr. 2 pet., détenues par Léonard Regers, de Sussen, Pierre Yans et autres, de Seyne.  
 COMMUNE DE SUSSEN.  
 UNE PIÈCE DE TERRE de 3 v. gr. 1 pet., exploitée par Nicolas Louvrex, de Sussen.  
 COMMUNE DE HORPMAEL.  
 SEPT PIÈCES DE TERRE et PRAIRIE, contenant en-

semble 12 bonniers 15 v. gr. 8 petites, détenues par M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Duvivier, née Barthels, de Schalkoven, et Guillaume Louwette, de Horpmael.  
 COMMUNE DE HONS.  
 UNE PRAIRIE de 15 v. gr. 11 pet., détenue par Mathieu Raeds.  
 COMMUNE DE VRONHOVEN.  
 DEUX PIÈCES DE TERRE, contenant 5 v. gr. 1 pet., détenue par Mathieu Meers, de Hons.  
 COMMUNE D'OTRENGE.  
 Deux AUTRES, contenant 1 bonnier 5 verges gr., tenues par la veuve Jean Poisman et Guillaume Kerstenne.  
**LE 20 MÊME MOIS.**  
 COMMUNE DE FIMAL.  
 Une AUTRE de 12 v. gr., détenue par ledit Guillaume Kerstenne.  
 COMMUNE DE LOWAIGE.  
 7 PIÈCES DE TERRE, contenant ensemble 4 bonniers 6 v. gr. 15 pet., tenues par ledit Kerstenne, Jean Louwette et Jean Barré.  
 COMMUNE DE MALLE.  
 Une AUTRE de 12 v. gr., tenue par Edmont Meers, de Genouls-Elderens.  
 COMMUNE DE LIMONT.  
 Une AUTRE de 6 v. gr., tenue par Michel Fabry.  
 COMMUNE DE WAREMME.  
 Une AUTRE de 15 v. gr., détenue par M. le notaire Lejeune.  
 COMMUNE DE VILLERS-L'ÈVÈQUE.  
 9 PIÈCES DE TERRE, contenant ensemble 5 bonniers 5 v. gr., détenues par Henri Distria et autres.  
 COMMUNE DE VOTTEM.  
 Une TERRE de 15 v. gr., détenue par Walraffe-Massart.  
 COMMUNE DE THYS.  
 Deux PIÈCES DE TERRE, contenant 1 bonnier 11 v. pet., détenues par la V<sup>e</sup> Jean Bolly et autres.  
 COMMUNE D'OTHÉE.  
 Deux AUTRES, contenant 1 bonnier 1 v. gr., détenues par Erasme Lecrenier, Toussaint Bastin et autres.  
**ET LE 21 DU MOIS DE JUIN, à l'heure susdite.**  
 COMMUNE DE TOURINNE.  
 HUIT PIÈCES DE TERRE, contenant ensemble 10 bonniers 15 v. gr. 8 pet., faisant actuellement partie de la ferme occupée par M. Collon.  
 Toutes ces pièces de terre et prairie seront rendues séparément et en argent.  
 Et UNE FERME avec jardin, prairies, terres et bâtiments d'exploitation, d'une contenance de 102 bonniers, scupé par ledit M. Collon.  
 Le fermage sera aussi en argent.  
 S'adresser audit notaire, rue Féronstrée, n° 569, pour connaître les conditions. 852

Le dépôt de l'ESSENCE DE SALSEPARILLE de Breton, pharmacien, rue d'Argenteuil, 51, à Paris, si connue par la renommée que ses succès lui ont acquise dans le traitement des MALADIES SECRETES, DARTRES, GOUTTES, RHUMATISMES, SCROFULES, et généralement toutes les maladies de la peau qui reconnaissent toujours pour cause un sang âcre et vicié, est à Liège chez M. DECAMPS, pharmacien, rue de la Régence. 658

**Ferme à Vendre,**

LIBRE DE CHARGES.

LE 8 JUIN 1858, A DIX HEURES, En l'étude de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège, IL SERA PROCÉDÉ A LA VENTE AUX ENCHÈRES

**FERME DITE DU THIER**

NOMMÉE OPDENBERG,

Située près de la Clouse, commune d'Aubel, à un quart de lieue tant du marché d'Aubel que de Henri-Chapelle,

composée de l'habitation du fermier, en très-bon état, avec granges, écuries et étables bâties à neuf, couvertes en tuiles, et 50 hectares 97 ares 30 centiares, ou 55 1/2 bonniers de terres et prairies, appartenant à la ferme, laquelle est exploitée par Bruwir, depuis 1821, moyennant un fermage de 2607 francs 40 centimes. Elle sera adjugée sur la mise à prix de 60,000 francs, sans réserve d'infirmité ni de surenchère.

L'adjudicataire aura la faculté de ne payer actuellement que le 1/5 du prix et les deux autres tiers à volonté, moyennant un intérêt de 4 0/10. S'adresser audit M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, pour plus amples renseignements.

**BOURSES.**

PARIS, LE 4 JUIN.

Trois p. c. . . . .	81 50	Actions réunies.	1055
Quatre p. c. . . . .	102	Différée ancienne.	—
Cinq p. c. . . . .	109 70	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque.	2750	Dettes actives.	22 3/4
Obl. la vil. de Par.	1182 50	Id. passive.	4 7/8
Emprunt belge.	102 5/4	Emp. rom.	101 1/8
Société Générale.	—	Rente de Naples.	101
Banque de Belgiq.	1452 50	Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Miguéliste.	—

ANVERS, LE 5 JUIN.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	ANVERS. Em. à Berl.	115 1/2
Det. diff.	48 1/4	NAPLES. Cert. Fal.	95 1/8
Empr. de 48 mill.	102	ET. ROM. Lev. 1852.	102
Id. de 50 mill.	95	Cert. à A. 1854.	100 5/4
HOLL. Dette. activ.	—		
Renterembours.	—		
AUTRICHE. Métall.	106 5/8		
Lots de fl. 100.	511	AMSTERD. C. jours.	58 3/4 p.
Id. 250.	452	Id. 5 mois.	—
Id. 500.	755	ROTTERD. C. jours.	58 3/4 p.
POLOG. Lots fl. 500.	115 5/4	Id. 5 mois.	—
Id. 1000.	141 1/4	PARIS. C. jours.	118 av.
BRES. Em. L. 1854.	80 1/4	Id. 5 mois.	78 0/10 p.
ESPAGNE. Ardoin.	21 1/2	LONDRES. C. jours.	40 1/2
Dettes passiv. 1854.	—	Id. 3 mois.	40 3/4
Id. différée.	6	FRANCFORT. C. jours.	55 7/8
DANEMARC. E. Not.	95 1/2	Id. 5 mois.	55 1/2
Dito à L.	74 1/2	BRUXELLES et Gand.	010

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 5 JUIN.

L'active espagnole était ferme à la bourse de ce jour, par suite de 1/4 de hausse à Paris. Ouvert 21 5/8 1/16 et reste 21 5/4 cours au comptant. Primes à un mois 21 5/4 dont 1 0/10 argent. Les courtes primes ont été recherchées. Actions de la Banque Commerciale d'Anvers, ouv. 114 1/4 et argent. Actions de la Banque d'Industries-demandées, ouv. 105 1/8 1/4 3/8 1/2 et reste 105 1/4 arg. à l'émission. On a fait passablement d'affaires en Ardoin et en Banque de l'Industrie.

BRUXELLES, LE 5 JUIN.

Dettes actives 2 1/2	54 5/4	P. Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	101 7/8	P. Tapis.	—
Fin courant.	101 7/8	P. Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	92 5/8 et	P. Mutualité.	119 5/4 et P
Fin courant.	92 5/8 et	P. S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	96 1/2	P. Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	856	P. Act. Réunies.	102 5/4 A
Emp. de Paris.	1778	P. Borinage.	—
S. de Comm. de c.	155	P. Houyoux.	—
B. de Belgique.	140	P. Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	112 5/4 et	P. Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	152	P. Luxembourg.	—
Banque Foncière.	105	P. Civile.	—
Idem.	99 5/4	P. Herve.	—
Fleury.	—	P. Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—	P. Ch. de B., M. et B.	—
Selessin.	—	P. Asphalt.	—
Soc. Nationale.	128 1/2	P. Holl. Dette active.	54 A
Levant du Fleury.	—	P. Losrenten inserit.	99 7/8
Ougrée.	—	P. Autriche. Métalliq.	106 1/4
Sars-Longscham.	175 1/2	P. Naples. C. Falcon.	95 A
Chemins de Fer.	97	P. Espagne. Ardoin.	21 5/4 A
Vennes.	—	P. Fin courant.	—
St-Léonard.	—	P. Prime un mois.	21 7/8 D. 1
Chatelineau.	—	P. Différée de 1850.	—
Verreries.	125	P. Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	P. Passives.	—
Verr. de Charl.	—	P. Brésil. E. de Roth.	80
L'Espérance.	—	P. Rome. E. de 1854.	101 5/4 P

VIENNE, LE 28 MAL.

Métalliques, 106 15/16. — Actions de la Banque, 1452.

PLACE D'ANVERS, LE 5 JUIN.

Café. — On a cité aujourd'hui les ventes d'environ 100 balles Brésil ord. à 26 c., 150 balles dito commun à 25 c.  
 Coton. — Un petit lot d'environ 50 balles Géorgie a été réalisé à prix inconnu.  
 Sucre raffiné. — On a fait pour l'exportation environ 20,000 kilog. de lumps à prix divers.  
 Rien de marquant à signaler dans les autres articles.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU JUIN.

Le navire danois Helena, v. de Rio-Janeiro, ch. de 5400 balles café.  
 Le brick norw. Spéculation, v. de Bordeaux, ch. de vin, etc.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 5 JUIN 1858.

Froment, l'hectolitre. . . . . fr. 18 76.  
 Seigle, idem. . . . . fr. 15 68.

Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.

**AVIS INTÉRESSANT.**

**Le 7 Juillet 1838,**

Définitivement et irrévocablement, aura lieu à Vienne, sous la surveillance du Gouvernement, le tirage DE LA VENTE PAR ACTIONS

DU

**Riche Domaine Seigneurial N. 116,**

PRES DE ZNAIM, AVEC TOUTES DEPENDANCES,

DE LA

**Belle Campagne Lichtenberg N. 97,**

EN AVANT DE VIENNE,

**DE DEUX GRANDS ET SUPERBES JARDINS,**

Taxés juridiquement à UN MILLION 815,250 florins valeur de Vienne,

ET

**DE LA GRANDE TERRE FRANCHE DE RIBNY N. 3,**

en MORAVIE, avec Jardin, Maison, Champs, Prés, Forêt, etc., d'une valeur de florins 200,081 35, V. de V.

Les 25,586 gains accessoires en argent, consistent en florins 20,000, 10,000, 9,000, 8,000, 7,000, 6,000, 5,500, 4,600, 4,000, 3,000, 2,000, 1,000, etc.

PRIX D'UNE ACTION ORIGINALE : 20 FRANCS.

Pour frs. 120, sept actions dont 1 rouge; pour 200 francs, 15 actions dont 2 rouges; et pour 500 frs., 20 actions dont trois rouges. Le moindre gain, sur d'une action rouge, est de 5 florins V. de V., mais elles jouissent de l'avantage essentiel de participer à un tirage spécial de 2,200 primes, dont la principale est la GRANDE TERRE FRANCHE DE RIBNY; et la moindre de 10 fls. V. de Vienne.

Le paiement peut se faire en remises sur notre ville, Paris, Bruxelles, etc., ou contre notre mandat après réception des actions; en s'adressant directement à la maison soussignée, qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit, franc de port, les actions, prospectus français, ainsi qu'à son temps le bulletin officiel de tous les numéros gagnans.

Ecrire sans affranchir.

J.-N. TRIER et Comp.

banquiers et receveurs généraux à Francfort s/M.